



La participation de personnes en situation de handicap à des activités sportives en milieu ordinaire : des modalités plurielles, des pertinences singulières

Jean-Pierre Garel

► To cite this version:

Jean-Pierre Garel. La participation de personnes en situation de handicap à des activités sportives en milieu ordinaire : des modalités plurielles, des pertinences singulières. Roy Compte, Gilles Bui-Xuan, Jacques Mikulovic. Sport adapté, handicap et santé, Coédition FFSA-Afraps, pp.149-158, 2012, 978-2-910448-19-6. hal-01942099

HAL Id: hal-01942099

<https://inshea.hal.science/hal-01942099>

Submitted on 2 Dec 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**La participation de personnes en situation de handicap à des activités
physiques et sportives en milieu ordinaire :
des modalités plurielles, des pertinences singulières**

Jean-Pierre GAREL ¹

La réussite de l'intégration est liée à l'adéquation entre ses modalités et les caractéristiques des personnes intégrées. Pour justifier cette assertion dans le domaine des activités physiques et sportives (APS), il s'agit d'examiner ces deux aspects et de les mettre en regard.

Les modalités d'intégration que nous envisagerons ont trait au type d'APS qui sont partagées par les pratiquants et aux formes de groupement qui les rassemblent, tandis que les caractéristiques des personnes considérées seront déclinées selon leurs capacités et selon des aspects subjectifs susceptibles de favoriser plus ou moins leur participation à des activités en milieu ordinaire.

La réflexion s'appuiera en particulier sur des données issues de travaux conduits dans le cadre de la commission études et recherche de la FFSA (Pantaléon & Marcellini, 2005, Bui-Xuân & Mikulovic, 2006) et sur des entretiens avec des éducateurs et professeurs de sport de sept établissements spécialisés du département de l'Allier, qui accueillent des jeunes intégrés dans des associations sportives ordinaires (Gouat, 1999).

¹ Chercheur associé, EA 4110, ER3S, PRES Lille Nord de France.

1. LES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES AU REGARD DE L'OBJECTIF D'INTEGRATION

La réduction de la distance entre les personnes en situation de handicap et les autres est un signe d'une intégration réussie. Elle est en partie déterminée par deux facteurs : le type d'interactions motrices que met en jeu l'activité pratiquée et les ressources personnelles qu'elle mobilise chez le sujet.

1.1. Diversité des interactions motrices entre les pratiquants en situation de handicap et les autres

Les interactions motrices impliquées dans une APS peuvent être envisagées en termes d'opposition et de coopération entre les pratiquants (Parlebas, 1981).

- **L'opposition.** Elle s'illustre par des activités donnant lieu uniquement à une confrontation entre les personnes handicapées et les autres, qu'elle soit individuelle ou duelle, comme en athlétisme ou en tennis de table, ou bien à l'occasion de jeux et de sports collectifs. C'est par exemple une équipe de football d'un IMPRO qui est engagée dans un championnat de l'UNSS.

- **L'opposition et la coopération.** Elles sont en jeu dans des activités qui opposent des équipes mixtes, comportant des joueurs ordinaires et d'autres en situation de handicap. À l'UNSS, on a ainsi le football à sept, chaque équipe comprenant des joueurs d'établissement spécialisé.

- **La coopération.** La danse, par exemple, lorsqu'il s'agit pour chacun des danseurs de coopérer à un projet collectif sans perspective de compétition, implique ce type d'interaction.

- **La juxtaposition.** Une pratique mixte peut aussi se caractériser par l'absence d'interaction motrice entre les personnes en situation de handicap et les autres. C'est le cas lors d'activités individuelles comme la randonnée ou le kayak, pratiquées hors de toute compétition et sans qu'il soit forcément nécessaire de coopérer. Ce qui ne veut pas dire qu'occasionnellement des relations ne peuvent pas se nouer entre les participants. C'est seulement le constat que l'interaction n'est *a priori* pas nécessaire à l'accomplissement des tâches motrices dans ce type d'activité.

1.2. Des interactions motrices plus ou moins favorables à l'intégration

L'analyse des interactions motrices caractéristiques des différents types d'activité renseigne sur la diversité du pouvoir intégratif des pratiques en situation d'intégration, l'intégration étant ici abordée en référence à Martin Söder (1981), qui en définit différents niveaux en fonction de la distance entre les personnes en situation de handicap et les autres.

1.2.1. *Coopération lors d'une activité individuelle ou duelle versus coopération lors d'une activité collective*

Au sein d'une équipe mixte de cross ou de tennis de table — dans le cas de rencontres « en simple » —, la coopération peut se réduire à la contribution isolée de chacun des membres de l'équipe au résultat final, sans qu'il y ait d'autre relation entre eux, notamment s'il s'agit d'une manifestation sportive ponctuelle. D'après les types d'intégration de Söder, l'intégration peut être là considérée comme « physique », les sportifs se côtoyant davantage qu'ils n'interagissent,

mais on peut aussi la qualifier de « fonctionnelle », dès lors que l'action individuelle concourt au résultat de l'équipe.

Dans le cadre d'une équipe mixte de sport collectif, la coopération appelle des interactions plus complexes et dynamiques entre partenaires pour élaborer et faire vivre un système de jeu, d'autant plus que l'activité de l'équipe se déploie dans le temps. Ici, l'intégration « fonctionnelle » est nettement plus riche que précédemment. Cette coopération peut contribuer à l'intégration sociale, dans le sens défini par Söder, c'est-à-dire à l'établissement de « *liens réguliers et spontanés conduisant à un sentiment de faire naturellement partie du groupe* ». En effet, que des jeunes d'un IME et d'un collège, par exemple, se retrouvent pendant plusieurs semaines pour partager les rencontres et les entraînements de leur équipe de football constituent un contexte favorable à leur rapprochement.

1.2.2. *Opposition versus coopération*

Les activités mobilisant uniquement une opposition entre des personnes handicapées et des valides sont moins riches d'interactions, entre ces deux catégories, que celles qui impliquent aussi une coopération, source de projet commun inscrit dans la durée, de solidarité, de relations entre coéquipiers qui peuvent déborder l'aspect fonctionnel pour fonder une connaissance mutuelle, nouer des liens plus personnels et donc concourir à une meilleure intégration sociale.

Quant aux APS qui mobilisent exclusivement des coopérations, leur intérêt réside dans le fait qu'elles engagent les membres du groupe dans un projet permettant de partager émotions, plaisir et sentiment de réussite valorisant au fur et à mesure de l'accomplissement du dessein collectif, dans un contexte non compétitif qui engendre moins de contraintes, et donc moins de risque de marginalisation pour les personnes dont le niveau de performance est inférieur à la moyenne du groupe. C'est par exemple la réalisation d'un raid cycliste sur plusieurs jours, associant des élèves d'un IME et d'un collège, après un entraînement commun étalé sur l'année, avec une prise en charge, accompagnée, de l'intendance par les jeunes.

1.2.3. *La pertinence relative du type d'interaction motrice*

Si les interactions motrices en jeu dans les activités impliquant une coopération paraissent plus propices à l'intégration que d'autres, on constate que, pour certaines personnes avec une déficience intellectuelle, la perspective de voir se créer des liens d'amitié, entre elles et des personnes ordinaires, qui débordent le temps de pratique de l'activité est de toute façon réduite. Ce qui ne remet pas en cause la valeur intégrative des actions menées. Un enseignant d'EPS évoque ainsi le cas de trois élèves d'une UliS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) qui participent aux rencontres de district de handball et de football et pratiquent régulièrement l'escalade et le badminton au sein de l'association sportive : « *Nous ne pouvons pas dire qu'une relation d'amitié se soit créée avec les autres élèves, toutefois l'acceptation et la prise en compte de leurs différences par les autres dans la recherche d'un but commun est pour nous une grande satisfaction. Le sport scolaire se révèle ici comme un puissant facteur d'intégration* » (EPS actualités, Académie de Caen, 2008, 6).

Par ailleurs, l'interaction motrice n'est pas le seul inducteur de relation. Au cours d'une randonnée pédestre, par exemple, l'absence de ce type d'interaction n'empêche pas l'engagement d'une communication verbale, et toute pratique d'APS peut s'accompagner de

moments de convivialité, informels ou organisés. Et quand bien même les interactions avec les valides demeurent limitées, accéder à une activité de droit commun, en milieu ordinaire, peut constituer pour une personne en situation de handicap un accès symbolique gratifiant et fondamental à la normalité.

Pour juger de la pertinence d'une modalité d'intégration, il convient aussi de prendre en compte l'adéquation des capacités mobilisées par une APS avec les capacités de la personne.

1.3. Capacités mobilisées par une activité et capacités de la personne

Entre les personnes en situation de handicap et les autres, le rapprochement risque d'être limité si les premières n'ont pas les capacités pour partager avec les secondes une même activité. On constate effectivement que l'intégration ne va pas toujours de soi, faute notamment d'un niveau de performance suffisant, alors qu'elle peut être un facteur de reconnaissance de soi quand la personne y éprouve un sentiment de réussite.

1.3.1. En milieu ordinaire, des activités plus ou moins adaptées aux capacités individuelles

A l'IMPRO de la B., un petit nombre de jeunes, les plus performants, jouent au football au sein d'une association sportive ordinaire. Le responsable des APS de cet établissement constate que, globalement, *« dans un club civil, il y a une obligation de résultat qui, de fait, exclut les moins performants »*.

Pour l'éducateur de l'IME de P., l'intégration en basket-ball dans un club voisin est même *« impossible »*, car l'orientation de ce club est tournée résolument vers la compétition, alors que la participation à un sport individuel en milieu ordinaire n'a pas posé de problème et que la pratique des activités physiques de pleine nature s'est avérée particulièrement positive, du fait que, dans ces activités, *« on n'est pas dans cet état d'esprit — de compétition, ndlr — on a d'autres formes de défi personnel, on n'est pas dans la concurrence (...) et on rentre tout de suite dans une pratique valorisante »*.

Ces exemples illustrent la difficulté d'intégration que peuvent présenter des sports d'opposition, et plus particulièrement les sports collectifs. C'est particulièrement vrai lorsque l'opposition est vécue, par les pratiquants et ceux qui les encadrent, comme représentant un enjeu très important. En effet, la compétition peut mettre alors sur les individus une pression d'autant plus difficile à supporter que leur niveau sportif est trop inférieur à celui des autres pratiquants, surtout quand on a affaire à des personnes émotives, anxieuses et vulnérables, telles qu'on en rencontre dans la population considérée.

Le sentiment d'échec ressenti par le sportif engagé dans un rapport d'opposition qui lui est excessivement défavorable peut être redoublé par le sentiment de ne pas être à la hauteur des partenaires, accentué par les agacements que ces derniers manifestent devant l'insuffisante contribution de leur coéquipier à la production collective, une contribution entravée par les difficultés cognitives d'une personne avec une déficience intellectuelle lorsque l'activité

mobilise ce type de ressources. L'éducateur de l'IME de C. note à ce propos la difficulté de jeunes accueillis en club de rugby à assimiler la règle de l'en-avant.

1.3.2. Du sentiment de réussite à la reconnaissance de soi

Il est important qu'une personne en situation de handicap éprouve dans une pratique partagée avec d'autres sportifs un sentiment de réussite personnelle suffisant. Comme n'importe qui, pourrait-on dire, mais plus particulièrement pour elle, en raison d'un sentiment de compétence souvent émoussé par des expériences malheureuses et dévalorisantes.

Si des échecs répétés n'ont pas construit un sentiment d'impuissance trop sclérosant, une déficience intellectuelle n'empêche pas fatalement un individu d'être plus ou moins animé par une motivation d'accomplissement de soi, une aspiration à accomplir quelque chose de difficile, à surmonter des obstacles, à se développer et à accroître sa maîtrise sur l'environnement. Pratiquer en milieu ordinaire peut donc être préféré lorsque le niveau de pratique y est jugé suffisamment élevé pour être plus stimulant et constituer une source de défi, de progrès et de valorisation personnelle. C'est ainsi que des jeunes de l'IME de C. ont manifesté leur fierté de devancer des élèves du collège en cross ou de monter sur le podium à l'occasion d'un tournoi de rugby.

Dans les sports d'opposition, le défi et l'intérêt des protagonistes peuvent être accrus lorsque leurs forces sont assez équilibrées pour préserver un minimum d'incertitude sur le résultat de la rencontre. C'est justement ce manque d'incertitude et le sentiment d'une réussite qui n'exige guère d'effort ni de mérite qui caractérisaient les rencontres sportives entre l'équipe de football de l'IMPRO du R. quand elle était opposée à des équipes de joueurs également handicapés. L'éducateur sportif de cet établissement se fait le porte-parole de ses joueurs : « *Au début, dit-il, quand on jouait contre des équipes de CAT, on gagnait par 15 ou 20 à 0. Ce n'était pas valorisant...* ». C'est pourquoi il a maintenant engagé son équipe dans le championnat UNSS.

Se montrer apte à affronter des sportifs ordinaires et à faire plus ou moins jeu égal avec eux concourt à une reconnaissance de soi, aux yeux de l'intéressé et aux yeux des autres, comme un sujet doté de capacités, d'une *puissance d'agir* (Ricœur, 2004, 199). De quoi corriger l'image négative que des personnes en situation de handicap peuvent avoir d'elles-mêmes, et prendre conscience de leurs compétences réelles en se détachant d'une illusion induite par des rencontres limitées à un milieu protégé (Ninot et al. 2000).

2. DIVERSITE ET SOUPLESSE DES FORMES DE GROUPEMENT AU SEIN D'UNE ASSOCIATION SPORTIVE ORDINAIRE

Savoir que des sportifs en situation de handicap sont accueillis au sein d'une association sportive ne renseigne guère sur leurs interactions avec les autres. Avec qui pratiquent-ils ? Avec des personnes ordinaires, ou avec d'autres dans une situation semblable ? Tout le temps ou partiellement ? Que pratiquent-ils : l'entraînement, la compétition ? Parmi les modalités de participation aux activités de l'association, il est intéressant d'identifier les formes de groupement des pratiquants et d'envisager en quoi elles peuvent répondre à des caractéristiques individuelles.

2.1. Ensemble : pas tout le temps, pas pour tout

On peut distinguer une pratique mixte, caractérisée par le fait que les sportifs en situation de handicap sont mêlés aux autres, une pratique contiguë, ou juxtaposée, lorsqu'ils sont présents à côté d'eux, sans véritable interaction, et une pratique séparée si leur activité se déroule dans un temps qui leur est spécifique.

Par ailleurs, l'intégration peut être individuelle, ou collective si elle concerne plusieurs personnes. Ce dernier cas de figure se rencontre notamment lorsque des jeunes relevant d'un même établissement spécialisé sont accueillis dans une association sportive ordinaire. Enfin, la participation aux activités d'une telle association peut être totale ou partielle : un sportif peut pratiquer à la fois dans le cadre d'une fédération spécifique, en l'occurrence la FFSA, et au sein d'un club tout-venant. Et la participation aux activités de ce club peut comprendre les entraînements et les compétitions ou se limiter aux entraînements, voire à certaines parties des entraînements seulement.

2.2. Une participation différente selon les capacités

Sur l'ensemble des établissements spécialisés pour personnes en situation de handicap mental ayant répondu à une enquête nationale conduite dans le cadre de la FFSA (Bui-Xuân & Mikulovic, *op. cit.*), 25 % de ceux qui accueillent des adultes et 40 % de ceux qui accueillent des enfants ou des adolescents déclarent que certains de leurs résidents, parmi ceux qui sont intégrés dans des associations sportives ordinaires, y pratiquent exclusivement les entraînements. Ce sont essentiellement les sportifs présentant des déficiences intellectuelles moyennes qui sont dans ce cas. Ceux qui ont des déficiences plus légères sont davantage présents, à la fois lors des entraînements et des compétitions. Pour leur part, les personnes présentant des déficiences profondes ou des troubles psychiques sont peu nombreuses à être accueillies dans les clubs ordinaires. Il apparaît donc que participer à une activité sportive dans ces clubs est surtout le fait des personnes les moins sévèrement touchées par une déficience et que le niveau de cette participation, en termes de mixité de la pratique, est lié au degré de déficience.

2.3. La dynamique des formes de groupement

À la présentation de la diversité des formes de groupement, il faut ajouter celle de leur souplesse, à leur description statique l'examen de leur dynamique : en fonction de son évolution, la personne en situation de handicap peut trouver bénéfice à être inscrite dans des groupes différents. Les entretiens conduits sous la responsabilité de Nathalie Pantaléon et de Anne Marcellini (*op. cit.*) rendent compte de ce caractère dynamique et de sa pertinence à travers un exemple illustrant le choix d'une pratique mixte, d'une pratique contiguë, et d'une intégration partielle.

En début de saison, les cinq adolescents d'un IME accueillis dans un club de rugby ordinaire ont débuté l'activité en pratiquant à côté des autres. Au bout de deux mois environ, ils ont été intégrés dans une équipe puis, à partir d'avril, ils ont participé presque entièrement aux entraînements.

L'observation des entraînements montre que, lors de la dernière demi-heure, ces adolescents reprennent, avec le stagiaire de l'IME qui les accompagne, des exercices mal assimilés. Ils ne sont donc alors qu'entre eux. Ensuite, toujours avec le stagiaire, ils rejoignent les autres joueurs et observent les exercices en cours. Si ces exercices sont effectués sans contact, alors ils intègrent le groupe, car ces jeunes craignent la confrontation physique avec les autres. Un objectif de l'entraînement conduit sur des temps spécifiques avec le stagiaire vise à pallier cette difficulté. De façon générale, la mise à l'écart des autres permet de prendre en compte des besoins particuliers, d'apporter des remédiations adaptées, et constitue ainsi un détour sur le chemin d'une intégration plus complète.

Pour trois responsables de cette intégration qui ont été interviewés, *l'idéal*, et donc un objectif, serait que ces adolescents trouvent une place plus large au sein de l'équipe, « *qu'ils pratiquent le rugby pas forcément en faisant les matches mais au moins les entraînements dans leur totalité* ».

La dynamique de l'intégration trouve aussi à s'illustrer dans la participation d'adolescents, relevant de l'IME de P., à un club de tennis de table. Le choix d'une intégration collective leur permet, selon leur éducateur, de commencer à jouer entre eux, d'élargir leurs interactions « *à dose homéopathique (...). Il faut laisser le temps pour que les échanges commencent avec les autres* ».

3. ORIENTATION VERS LE MILIEU ORDINAIRE ET RAPPORT AU HANDICAP

Selon que la personne en situation de handicap incline à se retrouver avec d'autres plus ou moins dans la même situation qu'elle ou bien qu'elle cherche à s'en démarquer, son rapport au handicap détermine son orientation vers le milieu ordinaire.

3.1. Le partage de l'activité avec des familiers

La recherche de relations privilégiées avec des semblables se manifeste dans l'exemple de deux adultes trisomiques, appartenant au même CAT, qui participent aux entraînements hebdomadaires d'un club de judo ordinaire, dans la même salle et sur le même créneau horaire que les autres judokas (Pantaléon & Marcellini, *op. cit.*). L'observation montre que tous deux passent plus de temps ensemble qu'avec les autres pour le travail technique et les combats, bien que leur niveau soit très différent, l'un étant ceinture marron, l'autre ceinture orange, et qu'ils soient intégrés dans ce club depuis longtemps – dix ans pour le premier, cinq pour le second.

Autre exemple, le constat de relations privilégiées entre personnes que rapprochent des aspects communs a conduit à l'inscription de plusieurs jeunes d'un IME au sein de la même section d'un club sportif local. Elle est présentée par leur éducateur comme une réponse à leur besoin de se sentir moins isolés dans un environnement inhabituel.

Ce qui incite des sportifs en situation de handicap à se rapprocher les uns des autres peut ressortir au sentiment d'une identité plus ou moins commune, fondée sur le partage de cette situation particulière, sur des expériences de vie et des histoires personnelles qui peuvent avoir des aspects semblables. Ce peut être aussi le désir de se retrouver avec des personnes qui font partie d'un même cercle de vie et de camaraderie, une manifestation de sociabilité mise notamment en évidence chez les adolescents, en général (Machard, 2003, 90). Quand un élève de Clis (classe d'intégration scolaire) passe une grande partie du temps scolaire au sein d'une classe ordinaire, il peut souhaiter appartenir à ce même groupe d'élèves pour une rencontre organisée dans le cadre de l'Usep, même s'il est le seul à présenter une déficience dans ce groupe, alors que s'il passe habituellement peu de temps au sein d'une classe ordinaire il est susceptible de préférer une intégration collective avec ses camarades de la Clis.

3.2. Le désir de se démarquer du handicap

Les personnes relevant d'établissements spécialisés ne se reconnaissent pas toujours une identité commune qui les inciterait à se retrouver ensemble pour une activité sportive. En témoigne le cas d'adolescents de l'IMPRO de la B., qui ont manifesté leur mécontentement de se retrouver, à l'occasion d'une compétition entre établissements spécialisés, avec des jeunes présentant une déficience intellectuelle plus lourde que la leur. Selon leur éducateur, le groupement avec d'autres jeunes, comme eux en situation de handicap mais plus sévèrement touchés, a marqué une « *intolérance à l'égard de handicaps lourds* » et a provoqué « *un effet miroir négatif* ».

De fait, certaines personnes ne s'accommodent pas du statut de handicapé qui leur est attribué. Refusant une assignation identitaire perçue comme stigmatisante, elles n'apprécient pas de se retrouver avec d'autres personnes présentant une déficience intellectuelle et d'être ainsi assimilées à elles. C'est le cas de Claire, exposé par Nicole Diederich : « *On m'a mise là (à l'IME). Je ne peux pas supporter qu'on dise que je suis cinglée, je n'aime pas me faire insulter, j'aurais pu avoir des difficultés sans que qu'on me dise que suis débile. Je ne voulais pas cette école-là. Oui, j'en souffre encore, je suis marquée* » (2004, 45).

Dès lors que les situations d'intégration renvoient à ce type de personnes une image de normalité, elles peuvent s'y engager activement et, une fois accueillies dans une association sportive, préférer que leur appartenance à un établissement spécialisé, qui signe leur déficience, soit tue. Une intégration collective risque d'être pour elles difficilement acceptable.

Pour d'autres au contraire, qui vivent différemment leur handicap, l'intégration collective est plus facilement envisagée, et une démarche d'accompagnement par un personnel spécialisé peut être entreprise au sein de la structure sportive ordinaire sans qu'elles soient réticentes.

4. L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ VERS ET DANS L'ACTIVITÉ

On ne pense trop souvent à la difficulté d'accessibilité d'un lieu d'activité que pour ce qui est des déficiences motrices ou sensorielles. Or, des personnes avec une déficience intellectuelle ont du mal à se repérer dans leur environnement, à communiquer et à organiser leur

déplacement en fonction des contraintes rencontrées. Le problème est traité différemment selon les cas. Ainsi, les clubs qui accueillent les jeunes de l'IMPRO le R. étant éloignés de l'établissement, un éducateur est chargé de l'accompagnement, alors qu'à l'IMPRO la C. les filles sont suffisamment autonomes pour prendre le car. Ailleurs, c'est la famille qui est impliquée.

Un accompagnement de la personne peut être aussi à prévoir durant l'activité sportive. À l'IMPRO le R., le responsable des APS évoque le manque d'assurance des jeunes dans cet environnement nouveau : « *Il faut au départ les rassurer (...) venir les voir de temps en temps* ». À l'IMPRO la B., quelques jeunes sont accueillis dans un club de football, mais « *le jour où on ne peut plus les suivre ils décrochent* », confie leur éducateur. Quant à l'accompagnement de A., 13 ans, il est assuré par une éducatrice, diplômée en APA, salariée d'une association organisant des rencontres sportives entre établissements spécialisés et développant des projets pour l'intégration des jeunes en club ordinaire. Elle « *s'occupe du jeune lors des entraînements. Elle reste près de lui, assiste l'entraîneur quand A. est dans le groupe et s'occupe de lui individuellement quand il ne suit plus* » (Pantaléon & Marcellini, *op. cit.*, 132).

L'exposé de différentes modalités d'accompagnement par un personnel extérieur à l'association sportive ne doit pas laisser entendre qu'un tel soutien est toujours indispensable. Des sportifs en situation de handicap n'en ont pas forcément besoin, surtout si le personnel chargé d'encadrer l'activité est suffisamment nombreux, compétent et attentif à la personne, et si les sportifs du club procurent une aide.

5. Au final, des modalités d'intégration personnalisées

Dans le domaine des APS, l'intégration se présente selon des modalités multiples et évolutives : individuelle ou collective, à temps plein ou partiel, pour pratiquer des activités plus ou moins riches d'interactions propices au rapprochement des pratiquants, dans des formes variées de groupement, avec un éventuel accompagnement assuré diversement et selon des différenciations de l'activité dont on sait que, dans l'ensemble, elles ne sont pas très développées en milieu ordinaire pour ce qui est du handicap mental (Bui-Xuân & Mikulovic, *op. cit.*).

Ces différentes modalités ne sont susceptibles de concourir à la réussite de l'intégration que travaillées en fonction de cas particuliers : une intégration ne s'apprécie que rapportée à un individu singulier. Certaines des conditions qui en fondent la pertinence tiennent au sujet lui-même, à ses ressources physiques, cognitives et affectives, à son autonomie, à ses compétences, en particulier sportives et sociales, et au sens qu'il attribue à ce qu'il vit dans sa pratique en milieu ordinaire. D'autres conditions, externes, portent sur l'accessibilité de l'activité sportive, au sens large, qui comprend l'adaptation des situations que le sujet rencontre ou sera conduit à rencontrer (Garel, 2005, 2007).

Préparer ou améliorer une intégration suppose donc d'adapter l'activité et son contexte aux caractéristiques du sujet, de manière à ce que la déficience, les troubles et le niveau sportif ne soient plus un handicap aussi lourd à une participation accrue. Un plus grand nombre de personnes pourraient ainsi y trouver matière à un accomplissement personnel et à une

socialisation qui ouvre sur l'inscription dans un réseau de sociabilité et dans une culture portée par des valeurs partagées.

BIBLIOGRAPHIE

- Bui-Xuân G. & Mikulovic J. (2006). L'intégration par le sport des personnes handicapées mentales. Quelles réalités dans le champ social et associatif ? *in* R. Compte (dir.), *L'intégration, dans notre société, des personnes en situation de handicap mental ou psychique : le rôle du sport*, Les Cahiers du sport adapté, n° 8, FFSA, 40-48.
- Diederich N. (2004). *Les naufragés de l'intelligence*, 2^{ème} édition, Paris, La découverte. EPS actualités, n°33, Académie de Caen. Disponible sur : www.discip.ac-caen.fr/eps/actualites/documents/EPS_Actualites_33.pdf
- Garel J.-P. (2005). Les jeunes en situation de handicap et le sport : d'une pratique entre soi à une pratique avec les autres, *in* R. Compte (dir.), *Sports, jeunes, handicaps : analyses et perspectives*, Les Cahiers du sport adapté, n° 4, FFSA, 12-22.
- Garel J.-P. (2007). Accessibiliser les pratiques sportives, *in* C. Gardou & D. Poizat (dir.), *Désinsulariser le handicap. Quelles ruptures pour quelles mutations culturelles ?* Toulouse, Érès, 223-231.
- Gouat J.-P. (1999). *Comment les activités physiques et sportives peuvent-elles être un vecteur d'intégration pour des enfants d'établissements spécialisés handicapés mentaux*, Mémoire pour le diplôme de DDEEAS, INS HEA.
- Machard L. (2003). *Sport, adolescence et famille*, Rapport au Ministre de la jeunesse, des sports et de vie associative, et au ministre délégué à la famille.
- Ninot G., Bilard J., Delignieres D. & Sokolowski M. (2000). La survalorisation du sentiment de compétence de l'adolescent déficient intellectuel en milieu spécialisé, *Revue Européenne de Psychologie Appliquée*, n°50, 165-173.
- Pantaleon N. & Marcellini A. (2005). *L'intégration dans notre société des clubs sportifs ordinaires. Études qualitatives des interactions entre organisations sportives et handicap*, Les Cahiers du sport adapté, n° 5, FFSA.
- Parlebas P. (1981). *Contribution à un lexique commenté en science de l'action motrice*, Paris, INSEP.
- Ricœur P. (2004). *Parcours de la reconnaissance*, Paris, Stock.
- Söder M. (1981). Les chemins de la participation, *Le Courrier de l'Unesco*, Juin.